

Ville de SERAING

Dossier n°: PU/2024/2613

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est Monsieur Rachid LOUASSE demeurant avenue des Pâquerettes 37 à 4000 ROCOURT. Le terrain concerné est situé rue de l'Industrie 146 à 4100 SERAING et est cadastré SERAING 2ème division section E n° 110N54 Le projet vise à "régulariser la division de l'habitation unifamiliale en deux duplex" et présente les caractéristiques suivantes : Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ;

À savoir : -Article 106 : les fenêtres doivent avoir une surface totale au moins égale au sixième de la surface du plancher, la chambre et la salle à manger du logement 2 ainsi que le séjour du logement 1 ne répondent pas à ces critères ;

Article D.IV.40, al.3 du CoDT: "Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Angelo TROLIO (04.330.87.56).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 août 2024 au 11 septembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL, (délégation du 1^{er} décembre 2023) (CDLD art. L1132-5) Pr LA BOURGMESTRE, (délégation du 24 mars 2023) (C.D.L.D. art. L 1132-4)

AngeloTROLIO Agent technique

O. ono

M^{me} GELDOF CINQUIÈME ÉCHEVIN